



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 3 avril 2014

Objet : Carte scolaire et rythmes scolaires

Monsieur le Député,

Les écoles du département vivent en ce moment un véritable calvaire. Chaque jour, aucune école n'est à l'abri de voir un enseignant ne pas être remplacé et ses collègues devoir se partager ses élèves. Depuis janvier, il devient même possible d'anticiper les absences : les écoles sont prévenues que les remplacements ne seront pas assurés, y compris des congés sur une semaine complète. Même les classes uniques de RPI arrivent à être touchées. Les familles sont le plus souvent prévenues, les élèves restent chez eux !

S'il y a assurément à remettre en question la gestion de l'Inspectrice d'Académie, il est incontestable que la dotation existante du département est tout à fait inadaptée... Elle est de 0 alors que les effectifs sont en hausse à la rentrée 2014. De plus, cette dotation nulle fait suite à une sous estimation de 80 élèves entre les prévisions et les constats d'effectifs à la rentrée 2013. L'écart est même de 252 élèves par rapport aux constats de janvier 2014 soit l'équivalent de plus de 13 classes manquantes ! Simultanément, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014, le Recteur annonce une réduction des surnombres académiques avec une répartition de ceux-ci qui pèsera lourdement sur le département. Ainsi, depuis la rentrée 2012, les effectifs enseignants mis à disposition des écoles creusoises ne cessent de diminuer : ***les enseignants peinent à voir le changement annoncé et pour cause.*** Pour preuve, les documents préparatoires à la carte scolaire 2014 envoyés par l'Inspectrice d'Académie font état d'une baisse du taux d'encadrement (P/E) !!!

Pour le SNUipp-FSU 23, le département est sacrifié et n'a jamais été aussi peu défendu hors de ses frontières par l'Inspectrice Académique.

C'est dans ce contexte que l'Inspectrice d'Académie propose avec le Préfet de réunir les instances (Comité Technique et CDEN) de carte scolaire dans la même journée du mercredi 9 avril. En l'état, chaque ouverture de poste sera conditionnée à une fermeture ! Or, nous faisons le triste constat qu'il manque déjà cette année au moins 10 personnels pour permettre à chaque élève de ce département d'avoir un enseignant chaque jour dans sa classe. Le département n'est plus du tout en capacité de l'assurer. La Creuse semble aujourd'hui s'éloigner chaque jour un peu plus des engagements du Ministre Peillon pris dans le cadre de la Refondation : où sont les dispositifs "Plus de Maîtres que de classes", "Scolarisation des moins de trois ans", le développement de la formation initiale et continue ?

C'est dans ce contexte que, contre l'avis des parents, des élus et des enseignants, l'Inspectrice d'Académie multiplie les pressions pour obtenir des organisations du temps scolaire sur 4.5 jours. Pour le SNUipp-FSU 23, l'urgence est bien à garantir un temps de classe de qualité, avec des enseignants formés entourés par l'ensemble des personnels ressources nécessaires à la réussite de tous les élèves (RASED, FLE, EMALA...). Dans un département rural comme le nôtre, compte tenu de la prégnance des transports scolaires et en l'état actuel de la pression exercée sur les dotations aux collectivités locales, il nous semble qu'il est urgent de mettre un terme aux tensions créées autour de cette réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, l'école a besoin de sérénité et ne peut souffrir de voir encore plus longtemps l'organisation ministérielle de tensions autour de cette question : pour le bien commun, le remaniement et la nomination du nouveau ministre de l'Education Nationale doit conduire à un réexamen du dossier des rythmes scolaires. Pour nous aucune validation d'organisation ne peut être prononcée sans obtenir un accord mutuel des enseignants, des parents et des élus : pas d'adhésion, pas de validation !!! Il est urgent de permettre aux écoles et communes qui le souhaitent d'avoir un régime dérogatoire permettant des organisations allant de 7 à 10 demi-journées, y compris donc une organisation sur 4 jours. Cette demande est portée par de nombreuses écoles (motions de Conseils d'Ecole), de nombreux maires et Présidents d'EPCI dans le cadre de l'Association des Maires (Motion), par le Conseil Général (vœu du Conseil Général) et les usagers eux-mêmes. C'est d'ailleurs une demande unanime du CDEN.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du nouveau ministre de l'Education Nationale dans le sens de cette demande sociale qui s'est, à de multiples reprises, manifestée dans le département. Aujourd'hui, il y a urgence.

C'est pourquoi nous nous tournons vers vous, parlementaire, porte-parole des citoyens de notre département et relai national des collectivités locales, pour porter les revendications de la communauté creusoise. Nous comptons donc sur vous pour intervenir au parlement et auprès du ministre de l'Education Nationale pour obtenir la réécriture du décret ou a minima un régime dérogatoire et nous faire parvenir vos interventions.

Certain de votre attachement au Service Public et Laïque d'Education nationale et de notre volonté commune de garantir les conditions de la réussite de TOUS les élèves, je vous prie de recevoir, Monsieur le député, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS